

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER

CONSEIL SYNDICAL DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le 03 mars 2026 à 18h00, les membres du Conseil Syndical du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, légalement convoqué le 26 février 2026, se sont rassemblés à la salle Henri Nourissat Espace Boris Vian à Montluçon.

Sous la présidence de M. Samir TRIKI, Président

Présents :

M. Pierre DELUDET - M. Daniel COLLINET - M. Jean-Elie CHABROL - Philippe GLOMOT - M. Jean-Pierre HURTAUD
M. Thierry PENTHIER - M. Bernard POZZOLI - M. Daniel RONDET

Ont donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Mme Elizabeth BLANCHET - M. Éric BLONDEAU - Mme Elise BOULON -- M. Patrick CAPON - M. Alain CHANIER
Mme Catherine CHAMPOMIER - Mme Laurence CHICOIS - M. Olivier FILLIAT - Mme Joëlle GERINIER
M. Mohammed KEMIH - Mme Isabelle PIRES - Mme Jocelyne POPOFF - M. Claude RIBOULET
M. Éric TOURAUD

Absents :

M. Stéphane ABRANOWITCH - M. Sylvain BOURDIER - M. Lionel BROCARD - M. Jean-Pierre DELANOY
M. Alain DUBREUIL - M. Jean-Pierre GUERIN - M. Frédéric LAPORTE - Mme Géraldine LHOSPITALIER
Mme Audrey MOLLAIRE - M. Francis NOUHANT -- M. Georges PAILLERET - M. Jacques PHILIP
Mme Loëtitia RAYNAUD

Appel à projets « Culture & paysages » 2026-2027**Monsieur Samir TRIKI, Président**

Vu la délibération n°20.27 du Conseil Syndical du 22 septembre 2020 approuvant l'opération « Élaboration d'un Plan Paysage « Vallée du Cher & Combraille Bourbonnaise » ;

Vu la délibération n°25.11 du Conseil Syndical du 27 mai 2025 approuvant l'entrée dans une démarche « Vers un projet Culturel de Territoire » ;

Considérant la démarche de soutien à la création et à la médiation artistique initiée en 2022 dans l'objectif de :

- structurer un réseau d'actions culturelles par l'identification des intervenants, des partenaires, des publics « cibles » et par l'établissement des partenariats sur le thème de la création et de la médiation artistique en lien avec le paysage ;
- produire de la connaissance quant à la question de la culture sur le bassin du PETR en constituant une porte d'entrée pour les collectivités souhaitant s'engager dans le développement de l'éducation artistique et culturelle ;

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de valider l'appel à projet « Culture & paysages » pour 2026-2027 intitulé « Traces, Tracés, Retracer » (cf. annexe).

« Un territoire de passage » ; tel est le qualificatif souvent employé pour désigner le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. On le traverse pour aller d'Est en Ouest ou du Nord au Sud, on y vient pour découvrir la Forêt de Tronçais ou des lieux patrimoniaux, mais on n'y reste pas.

Les zones paysagères du territoire traduisent les façons dont il a été habité : le bocage a été façonné par la vie agricole, plus précisément l'élevage extensif ; les friches sont les vestiges du passé industriel ; la forêt est le cœur battant de la sylviculture. Le canal de Berry témoigne de l'acheminement des marchandises, d'un passé industriel et économique et de mouvements d'hommes et de femmes (notamment les mariniers). Au milieu, le Cher et sa vallée constitue la colonne vertébrale du territoire, et ainsi, un couloir de déplacement, mais également un élément de coupure territoriale, entre des rives droites et gauche, voire de différenciation urbaine ou sociologique à l'image de la ville Montluçon.

Les variations successives de l'activité économique et du marché de l'emploi ont induit divers déplacements de la population, à l'intérieur du territoire, mais aussi vers l'extérieur. Si l'essor industriel a provoqué un exode des campagnes vers les villes, les fermetures progressives d'usines et la transformation du tissu économique ont amené la population à en repartir. Aujourd'hui, si l'on observe une baisse démographique, le territoire bénéficie tout de même du « retour au vert ». À l'image d'un certain retour vers les bourgs et villes moyennes au moment de la crise du COVID, certains habitants aspirent à une qualité de vie meilleure que dans les métropoles, ce que le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher peut offrir grâce à sa verdure, ses paysages, ses villes à taille humaine, leurs services de base et un foncier accessible. Cet appel de la reconnexion à la nature ou à des territoires qualifiés de plus « ruraux » n'échappe pas à ceux qui avaient quitté le territoire pour leurs études et reviennent y élever leurs enfants.

Créer du commun en cultivant la diversité

Le PETR recherche un artiste ou un collectif, mono ou pluridisciplinaire, avec une proposition artistique permettant de créer des ponts entre les 4 coins paysagers du territoire. Le projet devra interroger les manières d'habiter les différents lieux, les façons de s'y déplacer et les mouvements de population qu'a pu connaître ce territoire.

Appel à projets « Culture & paysages » 2026-2027 (suite)

Monsieur Samir TRIKI, Président

Le projet sera conduit sur l'ensemble des 5 intercommunalités qui composent le PETR. Il pourra exploiter un ou plusieurs axes traversant le territoire : l'autoroute, les voies ferrées, les voies vertes, le Cher, le canal de Berry... voire le ciel.

Les projets qui attireront particulièrement l'attention du jury de sélection répondront aux objectifs suivants :

- Participer au maillage territorial en créant des liens entre les communes et entre les intercommunalités
- Faire le pont entre diverses disciplines et entre la culture et les compétences intercommunales
- Proposer une ou des forme(s) artistique(s) légère(s), facilement répliquables, qui peuvent infuser le territoire
- Valoriser les atouts du territoire en termes de patrimoine et paysages
- Donner à voir ce qui se passe dans le cadre du projet aux quatre coins du territoire dans le cadre du projet
- Permettre aux habitants de travailler l'estime de soi en cultivant la fierté d'habiter en Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Calendrier prévisionnel :

	Mars	Avril	Mai
Publication AAP	01/03	19/04	
Choix des projets			04 → 09/05
Validation Conseil Syndical			

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve l'appel à projet « Culture & paysages » 2026-2027 ;
- ✓ autorise Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches administratives afférentes à l'opération ;
- ✓ autorise Monsieur le Président à solliciter les demandes d'aides afférentes à la démarche.

Titulaires en exercice : 36

Pour : 9

Présents : 9

Contre : 0

Votants : 9

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président,



Samir TRIKI